

## Autorisation de mise en marché (SCPI PRIMOPIERRE DANS LA PAV)

d'une évolution de produit/service sur la base des validations des experts concernés

|                              |                              |               |       |
|------------------------------|------------------------------|---------------|-------|
| <b>Nom produit / service</b> | SCPI PRIMOPIERRE DANS LA PAV | <b>Réseau</b> | BP+CE |
| <b>Marchés</b>               | Gestion privée               |               |       |

### Points complémentaires

La commercialisation de la SCPI Primopierre, proposée par le gestionnaire Primonial REIM, est validée dans les contrats d'assurance-vie proposés aux clients Gestion Privée et Banque Privée des réseaux BP et CE au travers de la Plateforme Assurance-Vie de NWM, pour les contrats CNP Patrimoine (sous réserve des enveloppes de placements disponibles auprès de cet assureur). Cette SCPI était déjà commercialisée dans les contrats de BPCE Vie.

La SCPI Primopierre investit dans des bureaux récents, neufs ou restructurés en France, à plus de 85 % à Paris et en région parisienne.

La documentation a été revue par La Conformité Epargne Financière, la DJ Assurance ainsi que la Direction des Risques et la Protection des données qui ont émis un avis favorable.

### Décision

Accord pour la mise en marché de cette offre auprès de la clientèle éligible des réseaux CE et BP, selon le dispositif de commercialisation et la documentation contractuelle et commerciale associée, validés par BPCE (COVAMM).

| Secrétaire du COVAMM | Date d'approbation |
|----------------------|--------------------|
| LOUZIER JEAN-MARIE   | 03/11/2020         |

